



Nombre de fois que l'on peut postuler à la naturalisation

Par **serge**, le **22/03/2010** à **13:09**

Bonjour,

Nous avons fait une demande pour naturaliser mon épouse, nous sommes mariés depuis 5 ans (03/2005) je suis français. Cette demande a été refusée car nous n'avons pas vécu trois ans consécutifs en France et que nous avons fait la demande après 4 ans de mariage et non pas 5.

- Etant maintenant mariés depuis 5 ans devons nous déposer un recours ou bien un nouveau dossier?
- Combien de fois pouvons nous faire une demande de naturalisation?
- Quelles chances d'aboutir en cas de recours?

Merci beaucoup